

# Fermeture d'une église à Ain El Turck en Algérie

Chrétiens d'Algérie, Chrétiens - Nov 20



891 1005  
Partages pages vues

f Partager

Twitter

Google +

**Une église d'Aïn El Turck, une ville située à 15 km de la ville d'Oran a été fermée, le 9 novembre dernier, par les autorités locales. Elle a pourtant été officiellement enregistrée et est affiliée à l'Église Protestante d'Algérie (EPA).**

Les autorités d'Oran ont indiqué que cette église avait été utilisée pour "imprimer illégalement des Évangiles et des publications destinées à l'évangélisation", raison de sa fermeture a rapporté World Watch Monitor dans un article qui vient de paraître.

De plus, selon une notification de la police, l'église n'avait pas l'approbation de l'État. Mais le président de l'EPA, l'abbé Mahmoud Haddad, a nié tout acte répréhensible, affirmant que les justifications de la fermeture de l'église étaient "infondées".

*"Tout d'abord, cette communauté est affiliée à l'Église protestante d'Algérie, officiellement reconnue par le gouvernement depuis 1974 et accréditée auprès du ministère de l'Intérieur et du gouvernement local", a-t-il déclaré. "Il n'y a pas eu non plus d'activité d'imprimerie des évangiles ou des publications chrétiennes à l'intérieur de ces locaux."*

Le président de l'EPA I a souligné plusieurs "anomalies et faussetés" dans la notification. Selon le rapport de police, l'église d'Aïn El Turck appartiendrait à un homme nommé "Rachid" qui y servirait en tant que pasteur, ce qui n'est pas le cas.

Pour le pasteur Haddad, les accusations sont "injustes et fausses".

Youssef, membre du conseil d'administration de l'église Aïn El Turck, a également exprimé son point de vue à World Watch Monitor :

*"Je suis très attristé par cette injustice et cette persécution auxquelles nous sommes confrontés en Algérie. La notification du préfet est basée sur de faux motifs. "*

Les églises en Algérie sont régulièrement victimes d'intimidations et de harcèlement. Malgré une réflexion autour de la situation des droits de l'homme en Algérie par le Conseil des droits de l'homme à Genève, qui avait suscité de l'espoir pour la communauté chrétienne de ce pays qui s'attendait à des changements positifs, les effets sur le terrain n'ont pas suivi.

La nouvelle Constitution, adoptée en février 2016 sur la liberté de culte religieux aurait dû aider à franchir un nouveau cap concernant la liberté de culte dorénavant garantie par la loi...

Il n'en a rien été car dans la pratique, un certain nombre d'églises ont reçu l'ordre de cesser toute activité religieuse au motif qu'elles étaient en violation d'une loi de 2006 qui réglemente le culte non musulman.

De plus, les partenaires internationaux de l'EPA qui prévoient de visiter des églises en Algérie ont vu leur demande de visa refusée.



PRÉCÉDENT

SUIVANT



**Isabelle Goepp**

Diplômée d'un master II de psychologie de l'éducation, Isabelle a travaillé pendant une vingtaine d'année dans le domaine médico-social. Désireuse d'approfondir sa connaissance de la Parole de Dieu, elle s'est formée pendant un an à l'Institut Biblique Européen.